

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 18 MARS 2014**

L'an deux mil quatorze, le dix-huit mars à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Foissiat, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 12 mars 2014

PRÉSENTS : M. GOYARD - R. GUILLERMIN - N. AUTUORO - M. BOUZIDI - B. POMATHIOS (suppléant de J. BUATHIER) - E. DUBOIS - J. BONOD - C. COLAS - M. MATHY - H. COLAS - G. PERRIN - P. BEREZIAT - C. MARANDET - G. GALLET - JP LUCIANI - A. GAYDON - JP. FROMONT - JL. PICARD - P. THETE - C. DUBOIS - M. SERREDSZUM - A. VIVIET - JF GIRAUDET - P. TOLFA - G. CHOSSAT - JP. ROCHE - C. BREVET - L. GUILLEMOT - P. MARMONT - N. BENONNIER - C. PICARD - JL. JACQUET - G. LACOSTE - C. FOURNIER

EXCUSÉS : J. BUATHIER - JL. PELTIER - D. BEREZIAT - R. LONGERON - P. LAUBRIAT - D. LIEBAUD

ABSENTE : C. NOUREUX

Secrétaire de séance : J.P. FROMONT

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 34 ; Votants : 34

Jean-Pierre Fromont, maire de Foissiat, présente les dernières réalisations. L'espace commercial est en cours de construction, il accueillera au rez-de-chaussée une supérette et une boucherie, une étude a révélé la nécessité de renforcer le sol par la pose de pieux qui ont renchéri le coût de l'opération. La réhabilitation de l'ancienne cure réalisée par la Semcoda devrait être achevée en septembre, 6 appartements seront proposés à la location. Le permis de construire pour la construction de la salle de musique dans l'ancienne cave des Sarments est déposé, le Conseil communautaire a accordé un fonds de concours d'un montant de 20% du coût de l'investissement à la commune. La commune a vendu un terrain à la CUMA afin de lui permettre de stocker le matériel. L'espace médical est désormais complet.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 25 FEVRIER 2014

Le compte-rendu n'ayant pas été diffusé, l'approbation est ajournée.

SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 24 AVRIL 2012

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de communauté.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I - Tableau des emplois : Création d'un service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)

Le cabinet KPMG missionné par la communauté de communes pour explorer la faisabilité de la création d'un service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) a rendu ses conclusions et ses préconisations.

Pour palier au désengagement de l'Etat, il est proposé la création d'un service à l'échelle de la communauté de communes pour le compte des communes. Sous la responsabilité d'un chef de service, Vincent Hyvernât, au sein de la Direction du développement économique et de l'aménagement du territoire, le service nécessiterait deux emplois d'instructeurs à temps complet en conservant l'idée d'un service plus étoffé à 4 ou 5 agents à moyen/long terme.

Pour assurer un démarrage correct de la structure, un agent supplémentaire à 50% sera affecté pendant quelques mois jusqu'à atteindre une vitesse de croisière pour le service : l'agent pressenti est aujourd'hui affecté à des missions équivalentes à Montrevel, avec un départ prochain en retraite.

Si à un moment donné, il avait été évoqué la possibilité que le Conseil Général crée un service au sein de l'Agence d'ingénierie, il n'en est plus question aujourd'hui, les moyens à y consacrer étant beaucoup trop importants.

Créer les emplois aujourd'hui, ce n'est pas agir dans la précipitation ; pour que le service soit le plus rapidement possible opérationnel, il faudra que le personnel parte en formation, on peut envisager encore aujourd'hui, une période de « tuilage » avec les services de la DDT, mais très vite l'expertise de la DDT va disparaître, en fonction des départs des fonctionnaires des services. Il faudra également travailler à la rédaction de conventions avec les communes qui adhéreront au service.

Aussi, afin que le service puisse être créé au 1^{er} juillet 2014, il est proposé :

- la création de deux emplois d'instructeur du droit des sols, à temps complet, ouvert aux cadres d'emplois des rédacteurs ou techniciens,
- que les missions d'encadrement de ce service soient rattachées à l'emploi existant de responsable urbanisme,

(Adopté, à la majorité, 6 abstentions : G. Gallet – JP. Luciani – N. Benonnier – C. Picard – C. Fournier – G. Lacoste)

Madame le maire de Saint Sulpice est d'accord sur le principe de création du service mais souhaite que l'on mutualise le service avec d'autres communautés de communes, précise que le coût (environ 3 000 euros) est très important pour la commune, se dit inquiète pour l'avenir. Elle souhaiterait prendre du temps pour disposer de plus d'information sur le sujet.

II – Remboursement de frais engagés par des agents :

Deux agents ont payé une visite médicale nécessaire pour les besoins du service. Pour l'un, il s'agit de la visite obligatoire pour vérifier l'aptitude physique à la conduite de poids lourds et pour l'autre, une visite obligatoire préalable à une formation sécurité. Il vous est demandé de vous prononcer sur le remboursement aux agents de ces frais. *(Adopté, unanimité)*

III – Compte administratif 2013 – Compte de gestion 2013

Tous budgets confondus, les dépenses de l'exercice 2013 s'élèvent à 20 595 182,01 euros et les recettes à 21 940 379,03 euros. Le compte administratif laisse ainsi apparaître un excédent provisoire de fonctionnement de 1 345 197,02 euros, auquel s'ajoute l'excédent des exercices antérieurs de 3 005 516,02 euros. Les dépenses d'investissement 2013 atteignent 3 718 054,89 euros et les recettes 3 954 179,29 euros, dégageant un excédent provisoire de 236 124,40 euros. Avec les restes à réaliser, le résultat final fait apparaître un déficit de 1 719 664,54 euros. Avec la prise en compte de l'excédent de l'exercice précédent s'élevant à 815 331,10 euros, le déficit d'investissement est ramené à 904 333,44 euros. Au compte d'exploitation du budget principal, les ressources d'équilibre (impôts et dotations) sont en hausse de 9,30 % par rapport à 2012. Les produits d'exploitation augmentent de 20,21 % alors que les charges d'exploitation progressent à un rythme inférieur à 11,26 %.

Le budget annexe Equipements d'accueil des entreprises enregistre un excédent, en fonctionnement de 425 639,90 euros, en investissement de 1 416 425,77 euros. Celui relatif aux parcs d'activités un excédent de fonctionnement de 216 636,76 euros et un déficit en investissement de 98 577,56 euros. Le budget annexe Centre de services clôture avec un excédent en fonctionnement de 408 306,90 euros et en investissement de 13 700,68 euros. 111 610,26 euros en fonctionnement et 8 648,29 euros en investissement pour le budget SPANC. Le déficit du budget annexe Equipements touristiques s'élève à 381 824,73 euros, la subvention d'équilibre s'est élevée à 652 804,79 euros.

Le compte de gestion du trésorier est conforme en tous points au compte administratif.

(Adopté, unanimité)

IV – Rapport annuel d'activités 2013

Le rapport d'activités est soumis à l'approbation du Conseil de communauté.

Il doit être obligatoirement produit chaque année et transmis au Maire de chacune des communes membres afin qu'il soit présenté au conseil municipal, en séance publique.

Ce rapport retraçant l'activité de l'Etablissement est le compte-rendu et l'analyse de l'action communautaire.

(Adopté, unanimité)

Cette décision modificative reprend les résultats de l'exercice précédent et ajuste les crédits des actions en cours dont l'évaluation financière est mieux aboutie. Pour le budget principal, en fonctionnement, un crédit de 205 813,33 euros pour les dépenses des services est inscrit : les subventions inscrites au budget primitif pour l'équilibre des budgets du Centre de services et du SPANC sont annulées du fait de la reprise des excédents des exercices antérieurs, les crédits engagés relatif à la dotation voirie 2013 sont réinscrits, une somme de 53 200 ,33 euros de dépenses imprévues est inscrite afin de répondre rapidement à des aléas budgétaires. Avec la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, l'autofinancement s'élève à 1 200 000 euros.

En investissement, le solde des restes à réaliser s'élève à 1 303 835,58 euros, un crédit de 84 500 euros est ajouté à l'enveloppe de 965 518 euros consacrée à l'extension de la déchetterie, les crédits de paiement correspondant à l'autorisation de programme « restructuration, extension du siège de la Communauté de Communes sont réajustés à hauteur de 513 305 euros, auxquels s'ajoute le déficit de l'exercice 2013 pour 558 870,31 euros, soit au total la somme de 2 460 510,89 euros. L'excédent de financement atteint 2 982 705,89 euros. Il est proposé de réduire le recours à l'emprunt de 522 195 euros, le ramenant à 900 000 euros.

(Adopté, unanimité)

ÉDUCATION JEUNESSE SPORT CULTURE

I. Ecole de musique : tarifs 2014-2015

Une nouvelle grille de tarifs est soumise à l'approbation du conseil communautaire. Le Conseil d'administration de l'École de musique et la commission culturelle suggèrent au Conseil de Communauté, une hausse comprise entre 1 et 1,5 %. Des bourses d'études peuvent être attribuées sous conditions. Un abattement est prévu pour les familles qui inscrivent plusieurs de leurs enfants à l'école. Le conseil communautaire maintient le système d'abattement en fonction du quotient familial des familles et décide d'une hausse des tarifs de 1%.

(Adopté, unanimité)

II – Activités jeunesse – vacances d'avril 2014

Le service jeunesse propose d'organiser différentes activités à destination des adolescents du canton durant les vacances scolaires d'avril. Il est proposé d'adopter le programme et les tarifs suivants :

(Adopté, unanimité)

N°	Activités	Dates	Durée voyage compris	Âges	Lieux	Nombre de places
1	Graff'	28/04/2014 29/04/2014 30/04/2014 02/05/2014	13h30 – 18h	12 – 17	Espace Jeunes Montrevel en Bresse	Min : 7 Max : 9
2	Accrobranche	05/05/2014	13h30 – 18h	12 – 17	Saint Etienne du Bois	Min : 6 Max : 8
3	Jeux en réseaux	06/05/2014	16h – 22h	12 – 17	Château de Salvart Attignat	Min : 8 Max : 10
4	Repas vidéo	07/05/2014	16h – 22h	12 – 17	Espace Jeunes Montrevel en Bresse	Min : 6 Max : 8

Tarifs des activités en euros par jour		Communauté de Communes		Département Ain hors Communauté de Communes		Extérieur hors Département de l'Ain	
		QF < 900	QF ≥ 900	QF < 900	QF ≥ 900	QF < 900	QF ≥ 900
1	Graff'	13	16	16	18	20	23
2	Accrobranche	30	37	37	41	45	52
3	Jeux en réseaux	14	17	17	19	21	24
4	Repas vidéo	12	14	14	16	17	20

AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITE

Excursions Seniors 2014 – Service animation

Le service animation propose d'organiser, comme chaque année, des excursions en direction des membres des clubs du 3^{ème} Age du canton. Il est proposé d'adopter le programme et les tarifs suivants :

- une journée découverte « Escapade en Charolais » le 27 mai 2014 au tarif de 57 € par personne, les arrhes étant fixées à 10 € par personne.

- d'une journée découverte « Jura – Vallée de Joux » le 11 septembre 2014 au tarif de 78 € par personne, les arrhes étant fixées à 10 € par personne.

(Adopté, unanimité)

ACCUEIL ET VIE DES ENTREPRISES

Parc d'Activités de Cras-sur-Reyssouze - Vente d'une parcelle de terrain à la Sté BRESSE ENERGIES RENOUVELABLES

La société BRESSE ENERGIES RENOUVELABLES, représentée par M. LOISY, souhaite acquérir un terrain dans le parc d'activités de Cras-sur-Reyssouze pour installer son entreprise de plomberie-chauffage haute qualité environnementale-photovoltaïque (entreprise située actuellement à Foissiat). Une parcelle de 2 978 m², au sud du terrain PIRON, lui a été proposée. M. LOISY a signé une promesse d'achat pour un prix de 25 € H.T. le m². La promesse d'achat prévoit un engagement de l'acquéreur à respecter les préconisations du C.A.U.E. en matière d'aménagements paysagers. Le document d'arpentage et le bornage du terrain par le Cabinet CHANEL sont pris en charge par M. LOISY.

Il est proposé d'autoriser M. le Président à signer l'acte authentique de vente à intervenir.

(Adopté, unanimité)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

I - Parc d'Activités des Treize Vents - Convention avec l'EPF de l'Ain pour le portage foncier des terrains MONNIER

Un compromis de vente a été signé par l'EPF de l'Ain pour l'acquisition d'un tènement de 11 652 m², composé de trois parcelles situées sur la commune de Montrevel. Cette acquisition permettra de constituer des réserves foncières en vue de l'extension du parc d'activités « Les « Treize Vents ». Elle est réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par le service France Domaine, soit la somme de 31 562 € HT (frais de notaire et autres en sus). La Communauté de Communes remboursera chaque année à l'EPF de l'Ain la valeur du stock (prix d'acquisition, frais de notaire, de géomètre...) par annuités constantes sur 8 ans, ainsi que des frais de portage au taux de 1,5 % l'an, du capital restant dû.

(Adopté, unanimité)

II – Création d'une voie verte entre Bourg-en-Bresse et Jayat – demande d'attribution d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le programme d'investissement 2014 prévoit la création d'une liaison voie verte entre Bourg-en-Bresse et Jayat, en particulier pour le barreau allant d'Attignat à Jayat sur lequel la communauté de communes de Montrevel reste compétente.

Suite à l'étude d'opportunité et de faisabilité menée en 2012, il est désormais nécessaire de passer en phase opérationnelle en réalisant les études environnementales (Loi sur l'Eau, Etude d'Impact) et en retenant un maître d'œuvre pour la réalisation des premiers tronçons.

Le coût global des travaux sur le territoire de la Communauté de Communes est estimé à 2 160 574 € H.T. hors honoraires de maîtrise d'œuvre et aléas.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- DETR 20% soit 432 115 €
- Autofinancement de 1 728 459 €

Il est proposé d'autoriser M. le Président à solliciter l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014 pour un montant de 432 115 euros,

(Adopté, unanimité)

ENVIRONNEMENT

Demande de subvention complémentaire pour les travaux d'extension et de réhabilitation de la déchetterie intercommunale

Le projet d'extension de la déchetterie d'Etrez a été initié au cours de l'année 2008. Les premières études ont été lancées en 2009, ainsi que les demandes de subventions auprès des partenaires financiers.

Suite à l'instruction du dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposé auprès des services de l'Etat, aux diverses évolutions réglementaires et aux nouveaux projets dans lesquels s'est engagée la Communauté de Communes depuis cette date, des travaux supplémentaires ont du être ajoutés au programme initial.

Le Conseil général de l'Ain pourrait subventionner une partie de ces travaux, et nous octroyer une aide de 46 000 €.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter du Conseil général de l'Ain, une aide complémentaire dans le cadre de sa politique de gestion des déchets ménagers.

(Adopté, unanimité)

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Cession de matériels

La Direction des Infrastructures et de l'Environnement propose de céder la balayeuse à 4 000 euros et le camion à 3 000 euros.

(Adopté, unanimité)

Monsieur le Président exprime sa gratitude : aux élus, à ceux qui quittent la scène politique, au personnel sans qui les élus ne sont rien.

Il salue l'action des Vice-présidents qui ont réussi à mener à bien de nombreux dossiers, dans un contexte de plus en plus difficile, où il faut faire mieux avec moins, qui n'ont pas toujours la reconnaissance de leurs concitoyens.

Il salue l'action du personnel au quotidien, l'administration qui a monté en puissance durant ce mandat, qui travaille bien, dans le respect de la réglementation.

Le territoire est riche et prospère, la Communauté de Communes a un temps d'avance par rapport aux autres, les projets sont nombreux, ils peuvent encore être financés.

Le bilan parle de lui-même, il pèsera certainement beaucoup dans les choix que feront les électeurs.

Il souhaite enfin « bonne chance » à ceux qui sollicitent un nouveau mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre Fromont

Le Président,
Jean-Pierre Roche

